



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales
et de la coordination interministérielle**

Arrêté préfectoral n° 2024-0524 du 11 avril 2024
portant modification de la composition du conseil départemental
de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du Cher

Le préfet du Cher
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1416-1 et R. 1416-1 à R. 1416-6 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 du Président de la République portant nomination de monsieur Maurice BARATE, préfet du Cher ;

Vu le décret du 20 avril 2023 du Président de la République portant nomination de madame Camille de WITASSE THÉZY, secrétaire générale de la préfecture du Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006.1.1345 du 25 octobre 2006 portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-0135 du 8 février 2022 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-0935 du 7 juin 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2022-0135 du 8 février 2022 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-1046 du 15 juin 2023 accordant délégation de signature à madame Camille de WITASSE THÉZY, secrétaire générale de la préfecture du Cher, sous-préfète chargée de l'arrondissement de Bourges ;

Vu le courrier de l'association des maires du Cher du 2 avril 2024 ;

Considérant la nécessité de modifier la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Composition de la commission

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2022-0135 du 8 février 2022, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2023-0935 du 7 juin 2023 est remplacé par :

Le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques du Cher présidé par le préfet ou son représentant est composé comme suit :

- six représentants de l'État :

- . le directeur départemental des territoires (DDT) ou son représentant,
- . la directrice de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant,
- . la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) du Cher ou son représentant, 2 représentants,
- . la cheffe du bureau de la sécurité civile de la préfecture du Cher ou son représentant,
- . la cheffe du service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial de la préfecture du Cher ou son représentant.

- M. le délégué départemental de l'agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire ou son représentant.

- cinq représentants des collectivités territoriales :

deux représentants du conseil départemental :

- . M. Fabrice CHOLLET, conseiller départemental et M. Patrick BAGOT, conseiller départemental, titulaires,
- . Mme Béatrice DAMADE, conseillère départementale et Mme Sophie CHESTIER, conseillère départementale, suppléantes.

trois représentants des maires :

M. Guy BERÇON, maire de Saint-Vitte, M. Jean-Marie DELEUZE, maire de Verneuil et Mme Béatrice BEURDIN, maire de Saint-Georges-de-Poisieux, titulaires.

Pas de suppléants.

- neuf personnes réparties à parts égales entre des représentants d'associations, de professionnels et d'experts :

Trois représentants d'associations :

Familles de France :

- . Mme Annick THIBEAULT, titulaire,
- . M. Gilles BEDU, suppléant.

Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

- . M. Gérard BARACHET, vice-président titulaire,
- . M. Bastien GADAUD, chargé d'études, suppléant.

Nature 18 :

- . M. Jean-Pierre THYRION, titulaire,
- . M. Bernard SOUDEE, suppléant.

Trois représentants de professionnels :

Chambre de commerce et d'industrie du Cher :

- . M. Ludovic GÉBERT, entreprise MICHELIN, titulaire,
- . Mme Chloé TRÉBOUL, entreprise VÉOLIA, suppléante.

Chambre des métiers et de l'artisanat du Cher :

- . Mme Marie-Christine TEYSSOU, présidente, titulaire,
- . M. Francis RÉNIER, suppléant.

Chambre d'agriculture du Cher :

- . M. Jean-Michel DUTHOU, vice-président, titulaire,
- . M. Étienne GANGNERON, président, suppléant.

Trois représentants d'experts :

- . Mme Isabelle CHOPINEAU, pharmacienne à Vailly-sur-Sauldre, titulaire,
- . M. Didier REMONT, directeur d'agence, SOCOTEC Environnement et sécurité Centre -Val de Loire, représentant de FILIANCE, ingénieur en prévention des risques industriels/HSE, titulaire,
- . M. Sylvain GOUGEON, responsable d'activités ICPE/SSP, SOCOTEC Environnement et sécurité Centre -Val de Loire, représentant de FILIANCE, ingénieur en prévention des risques/HSE, suppléant,
- . M. Patrice VAN BOSTERHAUDT, chef du service départemental de l'office français de la biodiversité (OFB) du Cher, titulaire,
- . M. Benoît VALES, référent espèces et milieux aquatiques du service départemental de l'OFB du Cher, suppléant.

- Quatre personnalités qualifiées :

- . M. Jean-François TURPAULT, représentant du syndicat mixte des eaux des régions sud et est (SMERSE) de Bourges, titulaire,
- . M. Christian FERRAND, président du SMERSE, suppléant,
- . Docteur Joël GIROU, médecin, titulaire,
- . M. Alexis GUTIERREZ, coordonnateur des hydrogéologues agréés du Cher, titulaire,
- . M. Guillaume DUBROCA, hydrogéologue agréé, suppléant,
- . capitaine Thomas HOCHET, service d'incendie et de secours du Cher, titulaire,
- . lieutenant Joris COLLARD, suppléant,
- . adjudant-chef Christophe DEMOULE, suppléant.

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, sur le site internet des services de l'État du Cher et notifié à chacun des membres du CODERST.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

signé
Camille de WITASSE THÉZY